



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DÉCEMBRE 2023

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt trois, le 13 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

Secrétaire de séance : Cécile CHANGEUX

ORDRE DU JOUR

N°	Libellé	Rapporteur
181	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal	La Maire
182	Assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 16 novembre 2023	La Maire
183	Finances – Budget principal de la Ville et reprise de provisions – Exercice 2023 – Décision modificative n°3	La Maire
184	Finances – Budget annexe du théâtre Mac-Nab – Exercice 2023 – Décision modificative n°2	La Maire
185	Finances – Budget annexe Foire et Salons – Exercice 2023 – Décision modificative n°3	La Maire
186	Finances – Budget principal de la Ville – Produits irrécouvrables – Admission en non valeur – Créances éteintes et reprise de provisions	La Maire
187	Finances – Autorisation de programmes et de crédits de paiement – Budget Ville – Situations, révisions et clôtures des AP/CP	La Maire
188	Finances – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 : budget principal, budgets annexes et budgets de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif	La Maire
189	Finances – Budget principal de la Ville et budgets annexes – Amortissements – Modification de la procédure de calcul des amortissements et du seuil d'amortissement des biens de faible valeur	La Maire

N°	Libellé	Rapporteur
190	Finances – Budget principal de la Ville – Passage à l’instruction budgétaire et comptable M 57 – Apurement du compte 1069 par opération d’ordre budgétaire avec étalement sur 10 exercices comptables	La Maire
191	Finances – Budget annexe du théâtre Mac-Nab – Passage à l’instruction budgétaire et comptable M 57 – Apurement du compte 1069 par opération d’ordre non budgétaire avec étalement sur 10 exercices comptables	La Maire
192	Finances – Versement d’une avance de trésorerie par la Ville à la Caisse des écoles et modalités de remboursement	La Maire
193	Finances – Versement d’une avance de trésorerie par la Ville à la régie pour les budgets de l’eau et de l’assainissement collectif et modalités de remboursement	La Maire
194	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’eau potable – Exercice 2023 – Décision modificative n°3	Jill GAUCHER
195	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’assainissement collectif des eaux usées – Exercice 2023 – Décision modificative n°3	Jill GAUCHER
196	Services au public – Réseau de chaleur urbaine – Autorisation de signature d’un protocole d’accord avec France Loire et d’un bail civil	Jill GAUCHER
197	Services au public – Cimetière municipal – Fixation des tarifs des concessions et autres services à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Jill GAUCHER
198	Services au public – Refuge municipal – Fixation des tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Jill GAUCHER
199	Services publics – Repas fournis par la Ville – Convention de prestation passée entre la Ville et le Centre Communal d’Action Sociale	Jill GAUCHER
200	Foncier – Concession d’aménagement – Cession à la SEM.VIE de la parcelle BT166 – Cuisine centrale (17 rue Marcel Paul)	Franck MICHOUX
201	Foncier – Cession à Monsieur Gaudefroy RIVET de l’immeuble sis 9 rue Gallerand (CV 230 et droits indivis sur CV 229)	Franck MICHOUX
202	Foncier – Cession à Monsieur Kass HADDAD – Parcelle BI 134 – Le Godichet (rue de la Convention)	Franck MICHOUX
203	Routes et Bâtiments – Études et Travaux – Réaménagement de la rue Quinet entre l’avenue de la République et la rue Victor Hugo – Participation de la commune au financement des travaux d’enfouissement des réseaux par la SDE 18	Franck MICHOUX
204	Culture – Théâtre Mac-Nab – Affiliation à l’UP et au dispositif chèques culture à partir de 2024	Mélanie CHAUVET
205	Culture – Attribution d’une subvention à l’association Festival du Film de Demain	Mélanie CHAUVET

N°	Libellé	Rapporteur
206	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
207	Sports – Attribution d'une avance de subvention de fonctionnement 2024 à l'association les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey	Wendelin KIM
208	Environnement – Signature de la convention avec CITEO relative à la lutte contre les déchets abandonnés	Sabine MOREÈVE

DEL23/181 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Maire

Vu la délibération n°DEL23/63 en date du 22 juin 2023, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC23/109 – Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité «Art Broc café»,
- DEC23/110 – Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité «A Table»,
- DEC23/111 – Service Petite enfance -enfance -éducation - Signature d'une convention pour l'accueil d'une classe Unité d'Enseignement (UE) en école élémentaire au sein du Groupe scolaire Bodin/Zay,
- DEC23/112 – Réavie - Réalisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès la Banque Postale pour financer des besoins de trésorerie du budget de l'eau potable,
- DEC23/113 – Réavie - Réalisation de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès la Banque Postale pour financer des besoins de trésorerie du budget de l'assainissement collectif,
- DEC23/ 114 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour l'acquisition d'un vélo cargo,
- DEC23/115 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour la réhabilitation Thermique et extension – École Maternelle Colombier,
- DEC23/116 – Espaces Verts – Demande de subvention – Contrat Régional de Solidarité Territoriale – Acquisition d'un désherbeur mécanique thermique,
- DEC23/117 – Direction Générale – Demande de subvention Contrat Ville centre avec le Département du Cher – Réhabilitation extension du Gymnase Fernand Léger,

et la liste des marchés.

DEL23/182 – ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2023

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 16 novembre 2023.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/183 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET REPRISE DE PROVISIONS – EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°3 du Budget Principal de la Ville de l'exercice 2023.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/184 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – EXERCICE 2023 –
DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du Budget du théâtre Mac-Nab de l'exercice 2023.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M^{me} CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M^{me} GAUCHER, M^{me} KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M^{me} MION, M^{me} MOREVE, M. MOUAMIR, M^{me} OLLIVIER, M^{me} PIÉTU-AGEORGES, M^{me} RENARD, M. RENÉ, M^{me} ROUX, M^{me} RUIVO, M^{me} SOCHARD, M^{me} TAIRET, M. BERNARD., M^{me} CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , M^{me} GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à M^{me} ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M^{me} DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), M^{me} MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M^{me} OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à M^{me} CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

**DEL23/185 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – EXERCICE 2023 –
DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°3 du Budget annexe Foire et Salons de l'exercice 2023.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M^{me} CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M^{me} GAUCHER, M^{me} KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M^{me} MION, M^{me} MOREVE, M. MOUAMIR, M^{me} OLLIVIER, M^{me} PIÉTU-AGEORGES, M^{me} RENARD, M. RENÉ, M^{me} ROUX, M^{me} RUIVO, M^{me} SOCHARD, M^{me} TAIRET, M. BERNARD., M^{me} CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , M^{me} GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à M^{me} ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M^{me} DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), M^{me} MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M^{me} OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à M^{me} CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/186 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTE ET REPRISE DE PROVISIONS

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non valeur la créance représentant un montant de 674,81 €,
- de procéder à la reprise des provisions constituées à cet effet à hauteur de 674,81 € à l'article 7817 sous-fonction 01,
- d'imputer les opérations comptables correspondantes à l'article 6541 pour un montant de 502,35 € et à l'article 6542 pour un montant de 172,46 €.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/187 – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – BUDGET VILLE – SITUATIONS, RÉVISIONS ET CLÔTURES DES AP/CP

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- - d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement et les créations et révisions des AP/CP.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/188 – FINANCES – AUTORISATION D’ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT L’ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS DE LA RÉGIE DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire, en 2024, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite maximum de 25 % des dépenses ouvertes au budget 2023 précitées (décisions modificatives de décembre non comprises), non incluses dans les opérations votées en AP/CP et hors remboursement en capital de la dette.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/189 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES – AMORTISSEMENTS – MODIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CALCUL DE AMORTISSEMENTS ET DU SEUIL D’AMORTISSEMENT DES BIENS DE FAIBLE VALEUR

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d’amortir au prorata temporis à partir de la date de mise en service du bien amorti à compter du 1^{er} janvier 2024,

- de porter le seuil des biens de faible valeur à amortir sur un an à 1 000 € TTC par bien.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/190 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – PASSAGE À L’INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M 57 – APUREMENT DU COMPTE 1069 PAR OPÉRATION D’ORDRE BUDGÉTAIRE AVEC ÉTALEMENT SUR 10 EXERCICES COMPTABLES

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l’apurement du compte 1069, à compter de 2024, selon l’échéancier ci-dessous :

Durée	Exercice	Compte 1069	Montant de l'étalement de l'année	Montant repris
	2023	323 626,43 €	0,00 €	323 626,43 €
1	2024		32 362,00 €	291 264,43 €
2	2025		32 362,00 €	258 902,43 €
3	2026		32 362,00 €	226 540,43 €
4	2027		32 362,00 €	194 178,43 €
5	2028		32 362,00 €	161 816,43 €
6	2029		32 362,00 €	129 454,43 €
7	2030		32 362,00 €	970 92,43 €
8	2031		32 362,00 €	64 730,43 €
9	2032		32 362,00 €	32 368,43 €
10	2033		32 368,43 €	0,00 €

- le résultat d’investissement sera donc corrigé annuellement au vu de ce délibération.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/191 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – PASSAGE À L’INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M 57 – APUREMENT DU COMPTE 1069 PAR OPÉRATION D’ORDRE NON BUDGÉTAIRE AVEC ÉTALEMENT SUR 10 EXERCICES COMPTABLES

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l’apurement du compte 1069, à compter de 2024, selon l’échéancier ci-dessous :

Durée	Exercice	Compte 1069	Montant de l'étalement de l'année	Montant repris
	2023	13 930,89 €	0,00 €	13 930,89 €
1	2024		1 393,00 €	12 537,89 €
2	2025		1 393,00 €	11 144,89 €
3	2026		1 393,00 €	9 751,89 €
4	2027		1 393,00 €	8 358,89 €
5	2028		1 393,00 €	6 965,89 €
6	2029		1 393,00 €	5 572,89 €
7	2030		1 393,00 €	4 179,89 €
8	2031		1 393,00 €	2 786,89 €
9	2032		1 393,00 €	1 393,89 €
10	2033		1 393,89 €	0,00 €

- le résultat d’investissement sera donc corrigé annuellement au vu de ce délibération.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/192 – FINANCES – VERSEMENT D’UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA CAISSE DES ÉCOLES ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à la Caisse des Écoles une avance de trésorerie d'un montant maximal de 120.000,00 € pour l'année 2024,
- de verser cette avance au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la Caisse des Écoles,
- de recouvrer le montant de cette avance en fonction des versements effectués par l'État à la Caisse des Écoles, de la subvention allouée, et ce avant le 31 décembre 2024.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/193 – FINANCES – VERSEMENT D’UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA RÉGIE POUR LES BUDGETS DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder une avance de trésorerie de 300.000,00 € au budget de l'eau et de 300.000,00 € au budget de l'assainissement collectif,
- de verser ces avances de trésorerie au fur et à mesure des besoins de fonctionnement de la régie de l'eau et de l'assainissement,
- de recouvrer le montant de ces avances avant le 31 décembre 2024.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/194 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°3 du service de l'eau potable pour l'exercice 2023.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/195 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°3 du service de l'assainissement pour l'exercice 2023.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/196 – SERVICES AU PUBLIC – RÉSEAU DE CHALEUR URBAINE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC FRANCE LOIRE ET D'UN BAIL CIVIL

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Madame la Maire à signer le protocole et le bail pour la mise à disposition temporaire des équipements et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/197 – SERVICES AU PUBLIC – CIMETIÈRE MUNICIPAL – FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET AUTRES SERVICES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de supprimer les concessions cinquantenaires sur les columbariums,
- de fixer comme suit les tarifs des concessions et services funéraires à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Service	Ancien tarif	Nouveau tarif
Pleine terre ou caveau 1 m ² 15 ans	75,00 €	75,00 €
Pleine terre ou caveau 1 m ² 30 ans	128,30 €	150,00 €
Pleine terre ou caveau 1 m ² 50 ans	233,25 €	300,00 €
Pleine terre ou caveau 2m ² 15 ans	180,00 €	190,00 €
Pleine terre ou caveau 2m ² 30 ans	330,00 €	380,00 €
Pleine terre ou caveau 2m ² 50 ans	500,00 €	760,00 €
Columbarium 15 ans	180,00 €	190,00 €

Columbarium 30 ans	330,00 €	380,00 €
Columbarium 50 ans	500,00 €	-
Cavurne 15 ans	380,00 €	380,00 €
Cavurne 30 ans	560,00 €	760,00 €
Cavurne 50 ans	750,00 €	1 250,00 €
Caveau provisoire Droit d'entrée	10,00 €	10,00 €
Caveau provisoire Par jour	2,00 €	2,00 €

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/198 – SERVICES AU PUBLIC – REFUGE MUNICIPAL – FIXATION DES TARIFS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations n°16/298 du 12 décembre 2016,
- de définir les tarifs comme suit :

Prestation	Vierzon	Communes extérieures
Pension pour 1 chien De 1 à 14 jours	14,00 €	16,00 €
Pension pour 1 chien	12,00 €	15,00 €

À partir du 15 ^e jour		
Pension pour 2 chiens	20,00 €	24,00 €
Pension pour 3 chiens	30,00 €	36,00 €
Pension pour 4 chiens	40,00 €	48,00 €
Pension pour 1 chien La journée (8h30-17h)	7,00 €	7,00 €
Pension pour 1 chat	8,00 €	9,00 €
Fourniture alimentaire Par animal et par jour	1,00 €	1,00 €
Prise en charge à la fourrière	30,00 €	
Fourrière : prise en charge voie publique	40,00 €	
Journée de fourrière - En sus de la prise en charge	15,00 €	
Prise en charge à la fourrière 1 ^{ère} récidive	40,00 €	
Prise en charge voie publique 1 ^{ère} récidive	50,00 €	
Prise en charge à la fourrière 2 ^{ème} récidive	50,00 €	
Prise en charge voie publique 2 ^{ème} récidive	60,00 €	
Communes extérieures Convention de contribution au fonctionnement du refuge permettant de bénéficier des tarifs de fourrière Par habitant		0,75 €
Utilisation de la fourrière Commune non conventionnées Par animal		75,00 €
Utilisation de la fourrière Habitants des Communes non conventionnées Par animal		40,00 €
Utilisation de la fourrière Habitants des Communes non conventionnées À partir du 2 ^e jour		20,00 €
Abandon	100,00 €	100,00 €
Adoption Par chien de 2 à 12 mois	180,00 €	180,00 €
Adoption Par chien de 1 à 3 ans	160,00 €	160,00 €
Adoption Par chien de 4 à 7 ans	120,00 €	120,00 €

Adoption Par chien de plus de 7 ans	60,00 €	60,00 €
Adoption Chien malade ou âgé	0,00 €	0,00 €

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/199 – SERVICES PUBLICS – REPAS FOURNIS PAR LA VILLE – CONVENTION DE PRESTATION PASSÉE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de maintenir les tarifs comme suit :
 - 4,83 € TTC par repas en ce qui concerne le portage à domicile
 - 3,92 € TTC par repas en ce qui concerne l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, l'accueil de jour Alzheimer et les agents de l'E.H.P.A.D. Ambroise Croizat

étant précisé que pour les repas améliorés et exceptionnels, le prix sera fixé par devis,

- d'approuver la convention de prestations à intervenir entre la Ville et le CCAS pour en préciser les conditions d'organisation et de gestion (ci-jointe),
- d'autoriser la maire à signer ladite convention et tout acte y afférent,
- d'imputer la recette sur le budget de la ville compte utilisateur RESTAU SELF.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET, (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/200 – FONCIER – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – CESSIION À LA SEM.VIE DE LA PARCELLE BT166 – CUISINE CENTRALE (17 RUE MARCEL PAUL)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la SEMVIE la parcelle cadastrée section BT numéro 166, sise 17 rue Marcel Paul, dans la ZAC de l'Aujonnière, à Vierzon, d'une superficie de 2 315 m², moyennant le prix 500 000 € (foncier + équipements),
- de confier à la Maire de Vierzon la rédaction de l'acte administratif à venir, et de tout acte rectificatif qui s'avérerait nécessaire,
- de désigner l'Adjoint à la maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET, (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/201 – FONCIER – CESSIION À MONSIEUR GAUDEFROY RIVET DE L'IMMEUBLE SIS 9 RUE GALLERAND (CV 230 ET DROITS INDIVIS SUR CV 229)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Monsieur Gaudefroy RIVET, ou toute personne morale s'y substituant, la parcelle cadastrée section CV numéro 230, d'une superficie de 110 m² (+ les droits indivis sur la parcelle CV 229 – pour 18 m²), sise 9 rue Gallerand, à Vierzon, moyennant le prix 8 000 €, conforme à l'avis de France Domaine,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M^{me} CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M^{me} GAUCHER, M^{me} KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M^{me} MION, M^{me} MOREVE, M. MOUAMIR, M^{me} OLLIVIER, M^{me} PIÉTU-AGEORGES, M^{me} RENARD, M. RENÉ, M^{me} ROUX, M^{me} RUIVO, M^{me} SOCHARD, M^{me} TAIRET, M. BERNARD., M^{me} CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , M^{me} GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à M^{me} ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M^{me} DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), M^{me} MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à M^{me} OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à M^{me} CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/202 – FONCIER – CESSION À MONSIEUR KAÏSS HADDAD DE LA PARCELLE CADASTRÉE BI 134 – LE GODICHET – RUE DE LA CONVENTION

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Monsieur Kaïss HADDAD, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, la parcelle cadastrée section BI numéro 134, d'une superficie de 689 m², sise le Godichet (rue de la Convention), à Vierzon, moyennant le prix 1 100 €, conforme à l'avis de France Domaine,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M^{me} CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, M^{me} GAUCHER, M^{me} KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, M^{me} MION, M^{me} MOREVE, M. MOUAMIR, M^{me} OLLIVIER, M^{me} PIÉTU-AGEORGES, M^{me} RENARD, M. RENÉ, M^{me} ROUX, M^{me} RUIVO, M^{me} SOCHARD, M^{me} TAIRET, M. BERNARD., M^{me} CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , M^{me} GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/203 – ROUTES ET BÂTIMENTS – ÉTUDES ET TRAVAUX – RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE QUINET ENTRE L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE ET LA RUE VICTOR HUGO – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX PAR LA SDE 18

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montage financier tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer les plans de financement à intervenir,
- d'imputer les crédits afférents au budget de la commune.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/204 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – AFFILIATION À L'UP ET AU DISPOSITIF CHÈQUES CULTURE À PARTIR DE 2024

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la signature de la convention d'affiliation à l'UP ainsi que les actes afférents.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/205 – CULTURE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FESTIVAL DU FILM DE DEMAIN

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention 25 000 € à l'association Festival du film de demain, le solde de 50 000 euros sera versé en 2024,
- d'approuver la convention ci-annexée passée entre la ville de Vierzon et l'association Festival du film de demain,
- d'autoriser le Maire ou l'adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget annexe du théâtre Mac-Nab 2023/2024 nature 6574.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

3 voix Contre : Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA,

2 voix Contre par mandat : M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/206 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer les postes comme défini ci-dessus,
- d'autoriser madame la Maire à signer tous documents relatifs à ces dispositifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/207 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 À L'ASSOCIATION LES PRÉDATEURS DE VIERZON ROLLER HOCKEY

Rapporteur : Wendelin KIM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association des « Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » une avance sur la subvention de fonctionnement 2024, d'un montant de 12 000 €,
- d'approuver l'avenant ci-annexé, avec l'association « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » ayant déjà perçu en 2023, une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 €,
- d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ledit avenant,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

DEL23/208 – ENVIRONNEMENT – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC CITEO RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS

Rapporteur : Sabine MORÈVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de lutte contre les déchets abandonnés diffuser,
- de donner pouvoir à la Madame la Maire pour signer ladite convention,
- d'engager un diagnostic et un plan d'actions pour lutter contre l'abandon des déchets.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : Mme CHAUVET , M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme KAOUES ,M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD., Mme CHANGEUX ,M. DESNOUES,, M. LATESSA, , Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. JACQUET,(donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX, (donne pouvoir à M. LHONNEUR), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. GODARD donne pouvoir à Mme CHANGEUX), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN

Fait à VIERZON, le 14 décembre 2023,

La Maire,



Carinne OLLIVIER